

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie transférée temporairement au 4, le bourg en raison des travaux de rénovation, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS** : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> Adjointe), DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> Adjoint), Mme FONGY Carole (3<sup>e</sup> Adjointe), BRETON Jean-Jacques (4<sup>e</sup> Adjoint), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, GONDEAU Stéphanie.

**ABSENT EXCUSE** : MONCORGE Marc.

=====

## ORDRE DU JOUR :

- Choix prestataire désherbage cimetière.
- Détermination du loyer du logement T4 au-dessus du restaurant et location au 1<sup>er</sup> mars.
- Demande subvention Association Classes « 4 et 5 ».

Questions diverses

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence. Il demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 27 Janvier dernier, qui est approuvé sans observation et sera publié sur le site internet de la commune.

Désigne Monsieur Sylvain BUTTY comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est alors abordé.

### ➤ **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DESHERBAGE DU CIMETIERE**

Monsieur le maire explique que l'entreprise MONCORGE ET MOI de CHARLIEU qui intervenait jusqu'à présent pour les opérations de désherbage du cimetière, nous a informé que le nombre d'intervention prévu dans le contrat annuel de 2024 n'était pas suffisant; 3 interventions supplémentaires ont été nécessaires ce qui porte le coût du désherbage pour l'année 2024 à 3 715.80 € TTC. L'entreprise MONCORGE nous a précisé que le coût aurait dû être réellement de 6 728.40 € TTC pour l'année 2024.

Au vu de l'évolution du coût de cette prestation; des devis ont été demandés auprès d'autres prestataires :

- PJA propose une prestation annuelle de 6 480 € TTC pour 12 interventions.
- NATURE STYLE une prestation de 4 620 € TTC pour 14 interventions.
- MONCORGE ET MOI une prestation de 5 695.60 € TTC pour 13 interventions.

Après étude des devis : la proposition de l'entreprise NATURE STYLE est la plus intéressante économiquement et le nombre d'intervention plus important.

Le conseil municipal **DECIDE** à 10 voix pour, 1 abstention et Mr DUPERRAY Mathieu ne prenant pas part au vote, de **RETENIR** l'entreprise NATURE SYLE pour un montant de 4 620.00 € TTC pour les opérations de désherbage du cimetière pour l'année 2025.

➤ **DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT T4 AU DESSUS DU RESTAURANT**

Monsieur le maire informe que le nouveau gérant de l'auberge (Mr AUDIEVRE Jordan) souhaite louer l'appartement T4 situé au-dessus du restaurant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été évoqué le fait de diminuer de 100 € le montant du loyer mensuel pour permettre d'alléger la charge financière du locataire suite à la reprise de la gestion du restaurant.

Monsieur le maire précise que le montant initial du loyer s'élevait à 546.19 € mensuel et propose donc de le ramener à 446.19 €. Quant aux charges locatives elles se montent à 123.71 €, elles sont réévaluées chaque année en fonction des consommations d'eau et de chauffage du locataire.

Le conseil municipal **DECIDE** de fixer le montant du loyer mensuel du logement T4 au profit de Mr AUDIEVRE Jordan à 446.19 € et les charges locatives mensuelles à 123.71 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Demandes subventions : organismes extérieurs :**

Monsieur le maire fait part de deux courriers de demande de subvention émanant de la MFR de St Germain Lespinasse dont 1 élève est scolarisé dans cet établissement et de l'Association Roannaise pour l'Apprentissage de MABLY pour 3 élèves scolarisés.

Le conseil municipal ne donne pas de suite favorable à ces deux demandes.

**Voyage scolaire Ecole publique**

Monsieur le maire communique les remerciements de l'enseignant de l'école publique Aquarelle, organisateur du voyage scolaire prévu en fin d'année scolaire, pour la subvention accordée par le conseil municipal.

**Demande de subvention « Classes 4 et 5 » et prêts salles**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'Association interclasses « 4 et 5 » sollicitant une subvention et le prêt de la salle des sports en vue de l'organisation de la fête des Classes en 4 et 5 qui se déroulera le samedi 19 avril 2025.

Concernant le prêt de la salle des sports, le conseil municipal soulève le problème de la vulnérabilité du revêtement de sol semblant inapproprié pour certains usages, et évoque les refus antérieurs de prêt envers certaines associations consécutives à ce problème de sol. Un débat est à nouveau ouvert pour savoir quelle position adopter.

Après discussion ; les élus acceptent de prêter la salle des sports à l'Association des classes en 4 et 5 sous certaines conditions :

- Si la salle n'est pas occupée par des matchs de basket et donc après consultation du Club de basket.
- Protéger la zone du sol occupée par l'espace buvette.
- Prévoir du mobilier (tables et chaises) équipés de tampons sous les pieds pour ne pas endommager le sol.
- Prévoir le nettoyage du sol par une entreprise de nettoyage dès la fin des festivités.

Pour ce qui est du prêt de la salle à d'autres demandeurs : les élus DECIDENT d'accorder uniquement aux associations communales le prêt de la salle : sous certaines conditions qui seront définies dans un règlement intérieur qui sera rédigé prochainement et soumis à l'approbation du conseil municipal

Concernant la demande de subvention, le conseil municipal **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 400 €, répartie comme suit : 100 € pour l'aide au financement du vin d'honneur et 300 € pour contribuer au financement des frais liés à l'organisation de la fête des Classes.

### **Parole aux conseillers municipaux :**

Une conseillère municipale informe qu'une mutuelle régionale est proposée par la Région Auvergne Rhône Alpes, à laquelle tout administré peut adhérer. Contact sera pris avec la Région pour savoir si la commune a des obligations pour faire bénéficier les habitants de cette mutuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

A l'issue de la réunion, le conseil municipal accueille Mr AUDIEVRE Jordan nouveau gérant du restaurant afin de se présenter et faire connaissance avec les élus.

**Le secrétaire de séance**  
**Sylvain BUTTY**



**Le Maire**  
**Marc LAPALLUS**

